

#### Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

Le groupe Sodexo compte pour principale activité la restauration collective. Cette société a annoncé avoir multiplié par 2 son bénéfice net en 2022 passant ainsi de 346 millions d'€ en 2021 à 699 millions d'€ en 2022 grâce à une nette reprise de ses activités. Il

se trouve que la société Sagère basée à Bresles est une filiale du groupe Sodexo. Cette filiale prépare les repas de plusieurs restaurants scolaires gérés par l'ILEP. Les repas de Breuil-le-Vert sont eux fournis par une autre société: Newrest.

Selon les premières estimations de la Banque postale, l'indice des prix des dépenses communales a augmenté de 7,2 % sur 9 mois. Une hausse inédite liée à une inflation record depuis 40 ans, qui n'est pas sans conséquence sur la gestion locale. Parallèlement, la hausse des prix alimentaires a dépassé les 15 % sur un an et les prix de l'énergie ont connu l'explosion que l'on sait. Toutes ces hausses ont été répercutées par nos fournisseurs sur le prix d'achat des repas servis aux enfants nous obligeant ainsi à augmenter le montant de la subvention versée à l'ILEP et le prix payé par les familles.

On peut donc s'interroger sur la guerre en Ukraine et ses conséquences qui me semblent avoir servi de bons prétextes pour justifier une inflation galopante et permettre à de nombreuses entreprises de restaurer leurs marges après la crise du Covid.

> Jean-Philippe VICHARD Maire de Breuil-le-Vert

# >>> Augmentation du prix du repas de la cantine

- >> Début 2023, notre prestataire Newrest nous a informés d'une nouvelle hausse de ses tarifs applicable à compter du 1er mars 2023. Celleci représente 0,18 centimes par repas et par jour. Après en avoir débattu en commission des finances, nous avons décidé que cette augmentation serait prise en charge en partie par la commune et pour l'autre partie par les familles. Ainsi la commune a pris à sa charge l'augmentation de mars à juillet 2023 et les familles prendront à leur charge l'augmentation à partir du 1er juillet 2023. Ce qui fera une augmentation de 18 centimes par repas pour les familles. Le prix du repas payé par les familles passe donc de 4,59€ à 4,77€ pour les habitants de Breuille-Vert et de 4,93 € à 5,13 € pour les extérieurs.
- Nous sommes conscients que cette hausse, additionnée à toutes les autres augmentations du coût de la vie, a un impact non négligeable sur vos budgets et c'est pour cette raison que nous avons une fois encore décidé de prendre en charge une partie du surcoût.
- Même si la santé financière de notre ville est bonne, nous considérons normal que les usagers des services participent au financement de ces mêmes services.
- >>> En effet, n'oublions pas que la municipalité doit faire face, elle aussi, à des hausses sans précédent de ses tarifs (notamment les coûts de l'énergie). Malheureusement, nos recettes ne sont pas indexées sur l'inflation et nous devons nous aussi faire face à toutes ces augmentations.

## Sommaire

Le mot du Maire	1
Augmentation du prix du repas de la cantine	1
Pôle Enfance Olympe de Gouges	2
Boîte à livres	2
Point d'étape de tous les travaux engagés	
à Breuil-le-Vert	3
Normes diverses et variées	4
Remise de chèque par l'association SMBLV	5

Traitement des ordures ménagères	5
Sols argileux	6
Compteurs Linky / Compteurs Gazpar	6
Comité de pilotage	7
Expression libre	7
Amélioration de la sécurité routière	
Sénior au volant : le retour !	8
Horaires d'ouverture - Contact	8

#### >>> Pôle Enfance Olympe de Gouges





- >>> Le bâtiment est désormais hors d'eau et hors d'air. Les différents corps de métiers s'affairent à l'intérieur pour diminuer le retard dû à des problèmes structurels : difficultés à obtenir des matériaux, problèmes de transport, délais trop longs, mais surtout... manque de bras. En fait, toutes les entreprises rencontrent les mêmes difficultés sur les différents chantiers.
- Une fois que la commission de sécurité aura validé la conformité des nouvelles installations, toutes les classes de Cannettecourt pourront s'installer dans le Pôle Enfance Olympe de Gouges. Si tout se passe bien, le déménagement sera effectué durant les vacances de la Toussaint. Il y aura donc encore une dernière rentrée scolaire en septembre à Cannettecourt.
- Aujourd'hui, il est difficile de se vanter d'avoir conduit des travaux sans accrocs comme ce fut le cas pour la première phase durant laquelle nous n'avions rencontré aucun obstacle majeur. Le travail des élus est parfois jonché d'obstacles mais nous allons les surmonter. Une visite des nouveaux locaux sera organisée prochainement. Celles et ceux qui sont déjà intéressés peuvent dès maintenant se faire connaître auprès des services de la mairie.

#### >>> Boîte à livres

- Elle avait disparu de nos regards et semblait déjà manquer à quelques-uns dépourvus de lecture au point que nous avons été questionnés à plusieurs reprises. Non, la boîte à livres n'a pas été retirée parce qu'elle a été vandalisée! Simplement elle a subi les agressions du temps et nécessitait d'être restaurée. Les personnels ont préféré en reconstruire une autre à partir d'éléments de récupération.
- Elle a retrouvé sa place avec des couleurs vives. Félicitations aux personnels pour cette initiative. Je profite de cette information pour remercier les 2 personnes qui pratiquent le "désherbage"; cette opération qui consiste à retirer des livres ou des revues des rayonnages ou des bacs pour en mettre d'autres et rendre cet équipement toujours utile et attirant.

Merci de respecter cet équipement.



## >>> Point d'étape de tous les travaux engagés à Breuil-le-Vert

>> Vous avez apprécié dans la dernière Lettre du Maire les informations liées aux différents chantiers en cours. Ainsi, nous allons continuer à porter à votre connaissance les informations relatives à leur avancement.

#### >> Gare routière

Les travaux à l'intérieur du collège conduits par le Département sont lancés. L'objectif consiste à créer une nouvelle entrée et une nouvelle sortie pour les seuls collégiens véhiculés par les bus. Les travaux vont permettre de créer une loge d'accueil, un cheminement sécurisé et un espace d'accueil verdoyant.

Pour tous les autres enfants notamment ceux transportés en voiture, ils continueront à entrer dans le collège par la Rue de la Mothe. Cette rue, qui ne verra plus passer les bus, sera moins encombrée et donc moins dangereuse.



#### >> Lotissement Madeleine Pelletier

Les travaux sont terminés. L'accès à la Rue de Paris est ouvert. C'est un beau lotissement bien réussi par la société DELPEL Promotion. C'est aussi cette société qui a conduit les travaux du lotissement Joséphine Baker. À proximité du lotissement, le trottoir de la rue des Merles a été remis en état et son usage est exclusivement réservé aux piétons. Le stationnement des véhicules doit se faire sur la chaussée d'une largeur très satisfaisante.



#### >> Rue des Rossignols

Les travaux ont commencé. Il y aura plusieurs intervenants successifs. Les travaux seront réalisés en plusieurs phases étalées sur plusieurs mois. Il faudra faire preuve de patience. Sur ce tronçon, nous allons devoir enfouir tous les réseaux puis ensuite faire disparaître tous les poteaux et les fils disgracieux. L'enfouissement entraînera des travaux à l'intérieur des propriétés des riverains. Nous comptons sur leur patience et faisons confiance aux entreprises pour conduire ces aménagements qui vont embellir le secteur.

Lorsque tous les différents concessionnaires des réseaux (fibre optique, électricité, gaz, éclairage public, eau potable et assainissement) auront terminé leurs parts respectives, la commune engagera la réhabilitation complète de la voirie. Si tout va bien, on peut raisonnablement penser que les travaux seront terminés pour octobre.



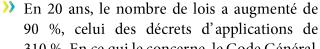
#### >> Au parc municipal

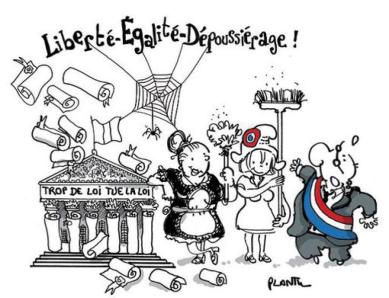
Nous avons installé récemment une nouvelle attraction qui a déjà trouvé son public de très jeunes enfants. Elle est bien visible de loin!



#### >>> Normes diverses et variées

We Il y a trop de lois, trop de règlements, trop de textes dans ce pays et on en crève » Georges Pompidou. Et si le Conseil d'Etat tire régulièrement la sonnette d'alarme depuis 1991 pour dénoncer toutes ces normes qui nuisent à la fois à l'équité, à l'efficience comme à la performance de l'action locale, rien n'y fait, tous les gouvernements successifs ont échoué à en réduire le nombre en dépit des soi-disant chocs de simplification. Urbanisme, aménagement, environnement, santé, sport..., il n'y a pas un projet local qui échappe à l'inflation normative et règlementaire.





- 310 %. En ce qui le concerne, le Code Général des Collectivités Territoriales a triplé de volume entre 2002 et 2022. Le Code de l'Urbanisme a gonflé de 44 % en 10 ans. En effet, les lois font l'objet de décrets d'application qui se déclinent par des arrêtés dans lesquels il y a des annexes qui sont ensuite expliquées par des circulaires sans parler de ces normes qui ne sont pas adaptées. Au bout du compte, les circulaires des différents ministères, qui ne sont pas toujours d'accord entre eux, sur un même sujet peuvent indiquer l'inverse de ce que dit la Loi.
- En dépit des soi-disant chocs de simplification, toutes ces lourdeurs entravent l'action des élus à l'exercice des libertés locales. Non seulement cette inflation normative rend plus difficile la conduite des projets locaux mais elle en augmente significativement le coût.
- Et pour illustrer ce qui précède, voici un exemple d'une norme un peu cocasse mais révélatrice de ce que les élus vivent au quotidien. Lors de la construction de la nouvelle école, nous avons tout mis en œuvre pour que les eaux pluviales puissent alimenter les toilettes. En effet, cette disposition est conseillée par le gouvernement pour préserver une ressource naturelle devenue rare comme l'été 2022. Et ce n'est que du bon sens. Pourquoi puiser de l'eau dans les réserves du sol qui devra être traitée pour être rendue potable pour ensuite l'injecter dans le réseau unique avant de disparaître dans les toilettes ?
- D'ailleurs à Breuil-le-Vert, plusieurs habitants utilisent déjà les eaux de pluie dans leurs toilettes. Ils ont bien raison et ce n'est pas interdit. C'est une mesure pleine de bon sens et de surcroît économique et recommandée depuis peu par le Gouvernement.
- Mais en ce qui nous concerne et pour faire suite à notre demande, les services de l'Etat nous ont opposé un refus catégorique. En effet, il existe une liste noire dans laquelle sont mentionnés les endroits où l'eau de pluie ne peut pas être utilisée pour préserver la population!

  Cet endroit ce sont les toilettes des écoles primaires. En effet l'Etat trouve dangereux cette utilisation.
  - Cet endroit... ce sont les toilettes des écoles primaires. En effet, l'Etat trouve dangereux cette utilisation pensant qu'un enfant pourrait porter à sa bouche ou boire l'eau des toilettes! Pourtant, le même État valide l'utilisation des eaux de pluie dans les 2 salles de sport récemment construites par la Communauté de Communes! Mais il est vrai que ces salles seront utilisées uniquement par des collégiens et lycéens!
- C'est un échec pour les élus qui essaieront de stocker les eaux de pluie pour arroser les espaces verts quand ce sera nécessaire comme nous le faisons déjà. Cet exemple est symptomatique de ce que nous vivons au quotidien.

#### >>>> Remise de chèque par l'association SMBLV

>> Vendredi 20 avril s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'association SMBLV (Saint-Martin Breuil-le-Vert). Cette association a pour objectif de conduire différentes activités afin de réunir des fonds qui sont reversés à la mairie qui, pour sa part, conduit en échange des travaux de restauration de l'église.



- Au terme de cette assemblée, le Président Samuel Grenier a remis un chèque de 29.000 € à la commune. Cette somme s'ajoute à celle de 65.000 € déjà versée précédemment. Ainsi, l'association a versé 94.000 € à la commune qui pour sa part a honoré ses engagements consistant à restaurer l'église. Les travaux ne sont pas terminés ; ils se poursuivront en 2023 et en 2024.
- >> Cette photo vient saluer tout le travail de celles et ceux qui ont contribué à cette belle aventure (bénévoles, financeurs, visiteurs, sponsors, personnels, etc). Si vous voulez rejoindre cette association pour continuer et contribuer à la faire vivre, merci de vous faire connaître. Il n'est jamais trop tard!

## >>> Traitement des ordures ménagères

- >> La Communauté de Communes a constamment investi pour améliorer les taux de valorisation des déchets, répondre aux contraintes réglementaires et enfin offrir des services performants à ses habitants.
- Aujourd'hui, un éventail large et complet de services est accessible à tous pour permettre à chacun de trier de la meilleure façon. Avec votre participation, nous améliorons constamment nos performances de réduction, de tri et de valorisation des déchets du Clermontois afin d'en limiter l'impact environnemental et leurs coûts de traitement. Ainsi, les efforts conjugués des habitants et de leur collectivité placent le Pays du Clermontois au-dessus de la moyenne en termes de performance de tri. La réduction des déchets et la progression du tri permettent de maîtriser un coût de traitement des déchets en progression constante.
- >> Pourtant si une grande majorité de la population trie correctement, il demeure néanmoins des attitudes individuelles peu respectueuses des procédures et qui sont coûteuses pour la collectivité (financièrement et écologiquement).
- Après avoir étudié différents dispositifs de fiscalité incitative qui rendrait cette dernière globalement plus coûteuse pour les habitants, les élus font aujourd'hui le pari de la responsabili
  - té citoyenne et de la confiance dans l'intelligence collective. Un renforcement de la sensibilisation et des contrôles a donc été demandé aux agents de terrain par l'intermédiaire de l'utilisation d'adhésifs informant l'usager des améliorations à apporter pour « aller chercher » les 20 % du tri qui partent encore à la poubelle.
- >> Les services de la Communauté de Communes restent disponibles et joignables par différents canaux (internet, mail, téléphone...) pour conseiller et accompagner les habitants. Des réflexions sont menées parallèlement sur le financement des collectes de confort (encombrants, déchets verts) qui représente 12 % du coût des services « déchets » et la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères grâce au tri.



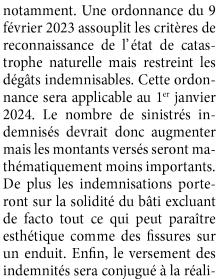


Aujourd'hui plus que jamais, il est temps de réduire nos déchets!

## >>> Sols argileux

- >>> Certaines argiles sont plus sensibles aux variations de la teneur en eau dans le sol et sont exposées au phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA). Elles gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Ces variations de volume induisent des tassements verticaux et horizontaux ainsi que des fissurations du sol plus ou moins importantes.
- En France, plus de la moitié des maisons sont construites sur des sols argileux de cette nature. Aujourd'hui, le changement climatique modifie le cycle naturel des pluies. Les sécheresses sont plus précoces et durent plus longtemps. Des sols argileux jusqu'alors épargnés subissent désormais ces phénomènes de RGA. Le 3 avril 2023, un arrêté ministériel a listé 3472 communes reconnues en état de catastrophe naturelle soit 10% des communes françaises.
- >>> Breuil-le-Vert n'est pas épargné et le Maire est la 1ère personne vers laquelle les habitants se tournent lorsqu'ils découvrent des fissures d'une telle importance qu'elles pourraient compromettre la stabilité de l'édifice et générer de l'anxiété.
- En fonction du nombre de cas et de l'intensité des sinistres, le Maire de chaque commune sinistrée peut déposer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès du Préfet, qui relaye la demande auprès d'une commission interministérielle chargée d'émettre un avis. L'état de catastrophe naturelle doit être constaté par un arrêté interministériel dit

- arrêté « CAT NAT ». Cet arrêté détermine les périodes de classement d'état de catastrophe et les phénomènes naturels liés à cette reconnaissance. Enfin, cet arrêté liste les communes concernées par l'événement permettant ainsi l'indemnisation des sinistrés.
- >> Le fonds d'indemnisation est alimenté par une surtaxe appliquée sur les contrats d'assurance habitations



sation effective des travaux préconisés.

**Gonflement** 

(sinistre)

Plusieurs dossiers sont en cours de réalisation. Pour être sincère, ils ont peu de chance d'aboutir positivement. Il faut aussi savoir qu'obtenir un arrêté de catastrophe naturelle sur une zone bien précise n'est pas de nature à rassurer les acheteurs de biens. Dit simplement, cette disposition peut nuire à la réussite d'une vente ou plus prosaïquement conduire les élus à redéfinir le caractère constructible de certaines zones. C'est ce qui a été fait ces dernières années pour le quartier de Belle-Fontaine et le bas de la rue des Plantes.

## > Compteurs Linky / Compteurs Gazpar

**Etat initial** 

Retrait

- À Breuil-le-Vert, environ 1400 foyers sont désormais équipés du compteur Linky qui permet de mesurer sa consommation d'électricité en direct, voire la contrôler. Ce dispositif permet aussi à Enédis d'assurer la télérelève automatiquement sans personnels.
- Dans le même esprit, la décision autorisant le déploiement généralisé des compteurs communicants gaz de GRDF (compteurs Gazpar) a été prise par le Gouvernement le 23 septembre 2014. Il s'agit avant tout d'un projet d'efficacité énergétique au service des clients qui répond à 2 objectifs :
  - 1) Améliorer la satisfaction des clients grâce au relevé quotidien à distance automatique.
  - 2) Permettre la maîtrise de l'énergie en connaissant ses données quotidiennes de consommation.
- Grâce à une antenne positionnée par GRDF (Gaz Réseau Distribution France) sur un bâtiment appartenant à un particulier, 400 compteurs de notre commune soit 90 % étaient télérelevés. C'est récemment qu'un dispositif a été installé sur un équipement public pour permettre de relever à distance les index des 10 % restants situés à Breuil-Centre.
- Ces 500 compteurs communicants permettent de transmettre à GRDF chaque jour, automatiquement et en toute sécurité, l'information sur la quantité de gaz consommée par le client. Ce service de télérelève

quotidienne est un véritable atout pour développer la maîtrise de l'énergie et permet ainsi de réduire la facture de gaz.



## >>> Comité de pilotage

>> Le 10 mai, s'est réuni le comité de pilotage relatif aux affaires périscolaires, centre aéré et restaurant scolaire. Ce comité intègre des élus municipaux, des représentants de l'ILEP (notre prestataire) et des représentants des usagers que sont les familles. Le bilan de cette réunion a été présenté par Myriam Martel, conseillère municipale déléguée lors de la commission des finances qui a eu lieu le 22 mai 2023. De cette synthèse, on retient que les effectifs de tous les services à l'enfance sont en nette augmentation sur tous les créneaux horaires y compris à la cantine, ce qui traduit tout l'intérêt de notre organisation qui semble bien répondre aux



besoins des familles. Rappelons que la périscolaire ouvre à 7 h 00 le matin et ferme à 19 h 00 le soir. Nous ouvrons le centre aéré sur la quasi-totalité des vacances scolaires (y compris en août contrairement à de nombreuses communes). Le centre aéré est uniquement fermé durant les vacances de Noël en raison du faible nombre de familles intéressées. Lors de ce comité de pilotage, les représentants des usagers ont montré toute leur satisfaction.

Bravo à l'équipe de l'ILEP et à son directeur Guillaume Delhaye pour la qualité de leur travail, leurs propositions d'animation sans cesse renouvelées et leur écoute vis-vis des enfants et des familles.

RAPPEL : Le centre aéré débutera le Lundi 10 juillet et se terminera le vendredi 31 août. Pour tout renseignement s'adresser à l'ILEP sur le portail familles, par téléphone au 03 75 00 75 26 ou par courriel à l'adresse suivante : acm.breuillevert@ilep-picardie.com

## >>> Expression libre

Breuille Vert

Contribution VEABLV: Attribution d'une subvention au COBC. ivre ensemble

Les jeux Intervillages seront organisés cette année par la ville de Breuil-le-Vert. Prévus initialement en août 2020, ils n'avaient pas pu se dérouler en raison du Covid. Mais cette année, c'est enfin pos-

sible. Le COBC a proposé de prendre en charge l'organisation de ces jeux. Celle-ci nécessite beaucoup de moyens humains, de matériels et un budget conséquent. La Communauté de Communes apportera une aide technique et matérielle appréciée.

Pour rendre possible l'organisation de ces jeux, les élus de Breuil-le-Vert ont validé le versement d'une subvention de 5000 € au profit du COBC pour financer différentes dépenses (SACEM, SPRE, gardiennage, etc...). Mais cette somme ne suffit pas! C'est pourquoi le COBC conduit aussi différentes activités qui vont permettre de compléter le financement des jeux Intervillages. Le COBC devra fournir un détail précis des dépenses engagées pour justifier l'utilisation de la subvention accordée. Rendez-vous donc le 26 août 2023 au parc municipal.

Le COBC recherche toujours des bénévoles pour l'aider au déroulement de la journée ou participer aux jeux. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter la mairie.

L'équipe de Jean-Philippe VICHARD

Retrouvez-nous sur notre page Facebook: VEABLV La Lettre du Maire - Juin <u>202</u>

Contact: veably@orange.fr

BREUIL-LE-VERT C'est vous!

#### Marion de la sécurité routière

- >> Pour répondre à leur demande, j'ai reçu il y a quelques semaines des riverains venus me faire part des difficultés liées à l'insécurité routière rue de Béthencourtel où ils résident. J'ai apprécié le document fourni à l'appui de la conversation qui formulait différentes propositions émanant des signataires.
- Plusieurs habitants ont accepté l'invitation à participer à la réunion « commission sécurité routière » qui s'est tenue le 25 mai. De cette réunion, nous avons écouté et retenu plusieurs propositions notamment celle formulée par les signataires consistant à généraliser le 30 km/h sur toute cette portion. Nous allons aussi créer une « écluse » consistant sur une certaine longueur à n'autoriser le passage que d'une seule voiture nécessitant pour celle d'en face d'attendre et donc de ralentir comme ce qui a été réalisé Rue du Calvaire.



- >> Nous allons aussi installer des îlots de protection visant à rassurer les propriétaires des voitures en stationnement. Enfin pour rappel, le stationnement est interdit côté pair sur toute la rue de Béthencourtel.
- >> Nous sommes toujours à l'écoute des propositions constructives qui permettent d'améliorer la vie en société.

#### 📎 Sénior au volant : le retour !

>> Le CCAS de Breuil-le-Vert vous propose de repasser votre permis de conduire dans la bonne humeur et...sans stress. Retrouvez-nous le 11 et 12 septembre de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30. Au programme : code la route et conduite. 10 places sont disponibles. N'hésitez pas à venir vous inscrire à la mairie. Atelier réservé aux personnes ayant 69 ans et plus.





LUNDI

JEUDI

09h00 à 11h30 13h30 à 17h30 09h00 à 11h30 13h30 à 17h30

**MARDI** 

VENDREDI

09h00 à 11h30 13h30 à 17h30 09h00 à 11h30 13h30 à 17h00

**MERCREDI** 

9h00 à 12h00

Vous serez reçus sur rendez-vous par M. le Maire ou ses Maires-Adjoints(es) en fonction du sujet. Pour toutes questions ou demandes, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie.

#### CONTACT



#### MAIRIE DE BREUIL-LE-VERT

8 rue du Moulin - 60600 Breuil-le-Vert Tél.: 03 44 78 35 00 Secrétariat: accueil@mairieblv.fr Site internet: www.mairie-breuil-le-vert.fr

Retrouvez l'actualité de la mairie, sur notre page Facebook : Mairie de Breuil-le-Vert

Directeur de la publication: Jean-Philippe VICHARD - Rédactrice en chef: Aliette BALSALOBRÉ Mise en page et impression: SMI - Clermont (Oise) - Juin 2023 n°71 - Crédits photos: Droits réservés